



**EXTRAIT du
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 24 juin 2025

Présidence de Monsieur Bernard COMBES, Maire

L'an deux mil vingt-cinq et le vingt-quatre juin à 18 heures le Conseil Municipal de la Ville de TULLE, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Bernard COMBES.

N° 18

Etaient présents : M. Bernard COMBES, Maire, M. Jacques SPINDLER, Mme Sylvie CHRISTOPHE, M. Michel BOUYOU, M. Fabrice MARTHON, Mme Sandy LACROIX, M. Jérémy NOVAIS, Mme Christiane MAGRY-JOSPIN, M. Stéphane BERTHOMIER, Maires - Adjoint, M. Michel BREUILH, Mme Ana-Maria FERREIRA, Mme Christèle COURSAT, Mme Yvette FOURNIER, Mme Christine BUISSON-COMBE, M. Yvon DELCHET, M. Patrick BROQUERIE, M. Gérard FAUGERES, Mme Zohra HAMZAOU, Mme Christine DEFFONTAINE, M. Clément VERGNE, Mme Aïcha RAZOUKI, M. Sébastien BRAZ, Mme Stéphanie PERRIER, M. Raphaël CHAUMEIL, M. Henry TURLIER, M. Pierre DESJACQUES, M. Dorian LASCAUX soit 27 Conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

Etaient représentés : M. Pascal CAVITTE par Mme Yvette FOURNIER, M. Serge HULPUSCH par Mme Sylvie CHRISTOPHE jusqu'à 18h30, Mme Micheline GENEIX par M. Raphaël CHAUMEIL jusqu'à 18h30

Etaient absents : Mme Ayse TARI, Madame Anne BOUYER à partir de 21h15, M. Grégory HUGUE

Monsieur Clément VERGNE remplit les fonctions de secrétaire de séance.

Cité de l'Accordéon et des Patrimoines - Exposition temporaire « Charles FEOLA, la bohème de Montmartre à Argentat » - 9 août - 31 décembre 2025 - Approbation de la convention de prêt liant la Ville de Tulle et les ayants-droits de l'artiste pour la mise à disposition d'œuvres

Le Conseil Municipal,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le budget communal,
- Considérant que dans le cadre de sa programmation culturelle annuelle, la Cité de l'Accordéon et des Patrimoines organise du 9 août au 31 décembre 2025 une exposition temporaire dédiée au peintre Charles Féola,
- Considérant qu'un contrat de prêt a été établi avec les ayants-droits de Charles Féola fixant les modalités de prêt des œuvres (peintures et dessins) représentatives de son œuvre, ainsi que les modalités en matière de transport, d'assurance et de conditions de reproduction,
- Vu la convention de prêt afférente,

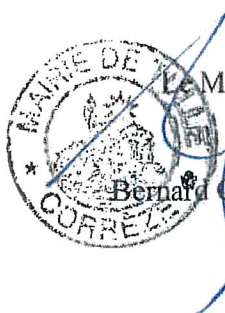
Après en avoir délibéré, à l'unanimité

1 - Approuve la convention liant la Ville de Tulle et les ayants-droits de Charles Féola pour le prêt d'œuvres de l'artiste dans le cadre de l'exposition intitulée « *Charles FEOLA, la bohème de Montmartre à Argentat* » organisée du 9 août au 31 décembre 2025 à la Cité de l'Accordéon et des Patrimoines.

2- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à la signer.

3 - La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif qui peut être saisi par l'application Télérecours citoyen accessible sur le site www.telerecours.fr.

-

 Le Maire,
Bernard COMBES

Le secrétaire de séance

Clément VERGNE



Transmis au Contrôle de Légalité le : 27 JUIN 2025

Date et ref de l'accusé de réception : 27 JUIN 2025

M8- 24062025

**CONTRAT DE MISE À DISPOSITION D'ŒUVRES ORIGINALES D'UN
ARTISTE À UNE STRUCTURE EXPOSANTE**

ENTRE LES SOUSSIGNES :

Madame Christine FLOUTIER demeurant 22 rue Lancelot – 19360 Malemort sur Corrèze

Madame Verena FEOLA demeurant 3ter, rue Saint-Etienne-d'Obazine – 19400 Argentat

Monsieur Bruno FEOLA demeurant Embarran – 19400 Argentat

Monsieur Thierry FEOLA, demeurant 17, rue du Bois-des-Fourches – 19330 Chameyrat

ci-après dénommée « Les ayants droit de l'artiste »

ET

La Mairie de Tulle, représentée par **Bernard COMBES**, Maire, 10 rue Félix Vidalin, BP 215,
19012 Tulle Cedex

ci-après dénommée « l'exposant »

APRES AVOIR PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIIT :

Dans le cadre de sa programmation 2025, la Cité de l'accordéon et des patrimoines réalise une exposition rétrospective des œuvres de Charles FEOLA (1917-1994), artiste peintre, du 9 août au 31 décembre 2025.

Les parties se sont donc rapprochées afin de préciser les conditions aux termes desquelles ladite exposition sera effectuée.

Transmis au contrôle de Légalité le : 27 JUIN 2025
Date et Réf. de l'accusé de réception : 27 JUIN 2025
D18_24062025

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIIT :

ARTICLE 1 – OBJET

Les ayants droit de l'artiste mettent gracieusement à disposition de l'exposant les œuvres listées dans l'annexe 1 ainsi que leurs archives familiales pour l'exposition rétrospective *Charles Féola, la bohème de Montmartre à Argentat*, programmée à la Cité de l'accordéon et des patrimoines, 1 place Maschat, 19000 Tulle, du 9 août au 31 décembre 2025.

ARTICLE 2 – DURÉE DU PRET

L'exposant s'engage à respecter les dates annoncées pour la durée de l'exposition, soit du 9 août au 31 décembre 2025. Les ayants droit de l'artiste seront avisés par tout moyen, sans délai, de tout changement intervenu dans les dates d'exposition.

ARTICLE 3 – SÉCURITÉ DE L'OBJET

La totalité des oeuvres figurant sur la liste (annexe 1) est présumée être reçue en bon état par l'exposant. Un constat d'état sera réalisé par l'exposant à l'arrivée des œuvres et transmis aux ayants droit de l'artiste.

L'exposant s'engage à respecter toutes les précautions d'usage pour conserver en parfait état les œuvres confiées. Tout incident ou accident, ayant eu pour résultat d'endommager à titre quelconque une ou plusieurs œuvres mises à disposition, sera signalé immédiatement aux ayants droit de l'artiste. L'exposant prendra, en attendant, toute disposition conservatoire utile, notamment en retirant la ou les œuvres endommagées de l'exposition. Les ayants droit de l'artiste choisiront le restaurateur et feront adresser un devis à l'exposant.

ARTICLE 4 – ASSURANCES

L'exposant s'engage à souscrire auprès de sa compagnie d'assurance, une assurance tous risques exposition. Les œuvres seront obligatoirement assurées « clou à clou ». Une attestation d'assurance sera remise aux ayants droit de l'artiste. Le montant total déclaré des œuvres de l'exposition faisant l'objet du présent contrat figure sur la liste annexée à la présente convention.

ARTICLE 5 – EMBALLAGE, TRANSPORT

L'emballage et le transport seront réalisés par l'exposant aux dates départ/et retour fixées en accord avec les ayants droit de l'artiste.

ARTICLE 6 –CESSION DES DROITS PATRIMONIAUX

Les ayants droit de l'artiste cèdent à l'exposant les droits patrimoniaux liés aux œuvres exposées de leur père Charles Féola et autorisent l'exposant à reproduire les œuvres prêtées à titre gracieux sur tout support physique ou numérique, à savoir :

- Le site internet de la Ville de Tulle
- Le site internet de la Cité de l'accordéon et des patrimoines
- Le site internet Alienor.org (base de données des musées de Nouvelle-Aquitaine) / <http://www.alienor.org>
- Tout support destiné à la promotion de l'exposition (affiche, carton d'invitation, dossier de presse, dossier pédagogique)
- La presse
- Le catalogue et l'affiche de l'exposition dont la visée est commerciale.

ARTICLE 7 – CATALOGUE ET AFFICHE DE L'EXPOSITION

L'exposant éditera un catalogue de l'exposition en 200 exemplaires dont 150 ouvrages seront destinés à la vente et 50 exemplaires destinés à la promotion de l'exposition. De même une affiche au format 40 x 60 cm sera réalisée pour la vente dans le cadre de la boutique de l'exposant.

ARTICLE 9 – MENTION DU NOM DU PRETEUR

L'exposant s'engage à faire mention de la propriété sur tous les cartels des œuvres et les supports de communication afférents à l'exposition.

La mention sera : *Titre de l'œuvre, année de création, collection privée*

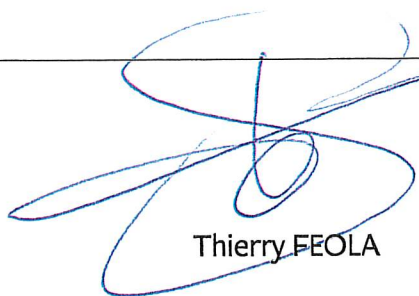
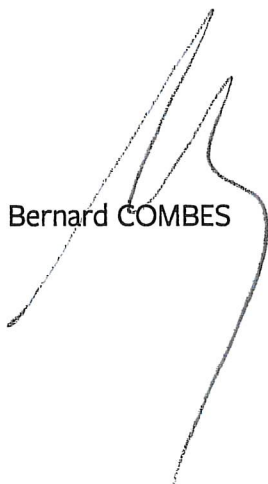
ARTICLE 10 – RESILIATION

En cas d'inexécution par l'une ou l'autre des parties, de tout ou partie de ses obligations contractuelles, le contrat sera résilié de plein droit avec effet immédiat si la partie en défaut, après avoir reçu de l'autre partie une notification par lettre recommandée avec avis de réception stipulant la nature du défaut, omet de porter remède à ce défaut dans le mois suivant la réception de ladite notification.

Fait à Tulle, le 9 avril 2025
En cinq exemplaires

Pour l'exposant,
Le Maire de Tulle

Bernard COMBES



Thierry FEOLA



Bruno FEOLA



Véréna FEOLA

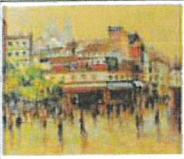
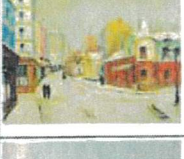


Christine FLOUTIER

Exposition Charles Féola, la bohème de Montmartre à Argentat 9 août - 31 décembre 2025 - Liste des œuvres prêtées - Famille FEOLA

Cliché	Désignation	n° inventaire / propriétaire	Matériaux / Technique	Dimensions			Valeur d'assurance
				Hauteur	Largeur	Profondeur	
	Port de Philipeville, 1949	Thierry Féola	Peinture à l'huile sur toile	70	80		1 000 euros
	Port de Philipeville	Thierry Féola	Dessin à l'encre et fusain ?	16,3	25		120 euros
	Port de Philipeville	Thierry Féola	Dessin à l'encre et fusain ?	16,5	24,8		120 euros
	Port de Philipeville	Thierry Féola	Dessin à l'encre et fusain ?	16	24,2		120 euros

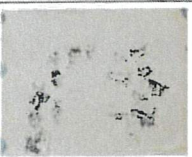
	Boutiques en Algérie	Thierry Féola	Gouache ou acrylique sur papier	36	45	180 euros
	Rue en Algérie	Thierry Féola	Aquarelle	50	65	200 euros
	Montmartre, moulin de la galette et la rue Lepic	Verena Féola		53	72	1800 euros
	Montmartre, moulin de la galette, neige	Verena Féola		87	59	500 euros

	Montmartre, boulevard Rochecrouart	Thierry Féola		46	55		550 euros
	Montmartre, boulevard Rochecrouart	Thierry Féola	Carnet à dessin Croquis à l'encre	21,5	27,5		120 euros
	Montmartre, angle de la rue du Mont-Ceris et de la rue Marcadet	Bruno Féola		60	82,5		1000 euros
	Montmartre, le Moulin rouge	Thierry Féola		46	55		550 euros
	Paris, cathédrale Notre-Dame, quai et pont de l'Archevêché	Bruno Féola		46	55		550 euros

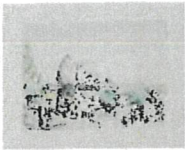
	Montmartre, Place du Tertre	Thierry Féola	Peinture sur papier à dessin	32,8	42,4		250 euros
	Montmartre, rue Maurice-Utrillo	Christine Féola		55	46		1000 euros
	Maurice Utrillo, Mon mari de Lucie Valore	Bruno Féola	Livre				50 euros
	12 rue Cortot, Atelier de Suzanne Valadon	Thierry Féola	Dessin à l'encre	38	28		150 euros
	Saint-Ouen, voitures de cirque	Thierry Féola		38	46		1000 euros

	Saint-Ouen, la Zone	Thierry Féola		73	100		1400 euros
	Saint-Ouen, Roulottes	Thierry Féola		32,5	50		180 euros
	Procession	Christine Féola		46	65		800 euros
	Montmartre, rue Norvins	Bruno Féola		65	46		800 euros
	Montmartre, 24 rue Norvins, grilles de l'allée sans nom, neige	Verena Féola		71	90		2500 euros

	Montmartre, Allée sans nom, le chemin creux	Bruno Féola		89	130		2500 euros
	Montmartre, Château des brouillards	Thierry Féola		28	38		180 euros
	Galerie d'Art des établissements Jules Grosso, Bâle (Tunisie), livret d'exposition janvier 1950	Thierry Féola		21,5	13,8		50 euros
	Galerie d'Art des établissements Jules Grosso, rue Georges Clemenceau (Philippeville), livret d'exposition j1949	Thierry Féola		24,5	16,2		50 euros
	L'Atelier 5, 5 rue Norvins Montmartre, livret d'exposition, 1948 - 1949	Thierry Féola		22,6	15		50 euros

	Chevalet et tabouret	Thierry Féola					400 euros
	Palette	Thierry Féola		27,5	40,5		60 euros
	1 pot à pinceaux	Bruno Féola					50 euros
	Etude de têtes	Thierry Féola	Dessin au fusain	50	65		100 euros
	Nuancier d'aquarelle	Thierry Féola		32,9	23,7		20 euros

	Nuancier d'aquarelle	Thierry Féola		32,9	23,7		20 euros
	Nuancier d'aquarelle	Thierry Féola		32,9	23,7		20 euros
	Portrait japonisant	Thierry Féola	Aquarelle	37,9	31,6		60 euros
	Rue de Montmartre	Thierry Féola	Dessin fusain, encre et aquarelle	28	38		80 euros
	Le Moulin Rouge	Thierry Féola	Aquarelle	32,5	50		80 euros

	Montmartre, rue de l'abreuvoir	Thierry Féola	Dessin aquarelle et encre	50	65,5		60 euros
	Boxeurs	Thierry Féola	Dessin au fusain	29,3	47,7		50 euros
	Tulle, plan médiéval - ouvrage Bas Limousin	Thierry Féola		28,8	25,2		20 euros
	Tulle, porte Chanac - ouvrage Bas Limousin	Thierry Féola		21	16,3		20 euros
	Tulle (?) - Ouvrage Bas Limousin	Thierry Féola		25,2	32,5		20 euros

	Lunade (?), cathédrale de Tulle - Ouvrage Bas Limousin	Thierry Féola		25,2	32,6		20 euros
	Chapelle (hôpital ?), Tulle - Ouvrage Bas Limousin	Thierry Féola		32,4	24,8		20 euros
	Tour maison, dédicace à Maugein (Imprimeur de l'ouvrage Bas Limousin) - Bas limousin	Thierry Féola		32,5	21		20 euros
	Maisons, Tulle (?) - Ouvrage Bas Limousin	Thierry Féola		31,8	23,8		20 euros
	Feu place Berteaud, Tulle - Ouvrage Bas Limousin	Thierry Féola		32,8	26		20 euros

	Pont de l'Escuriol, Tulle - ouvrage Bas limousin	Thierry Féola		25	32,4		20 euros
	Avenue Victor Hugo, Tulle - Ouvrage Bas Limousin	Thierry Féola		25	32,6		30 euros
	Parvis Cathédrale, Tulle - Ouvrage Bas Limousin	Thierry Féola		25	32		30 euros
	Tour de l'Averge, Tulle - Ouvrage Bas Limousin	Thierry Féola		25	33,6		20 euros
	Intérieur d'une cathédrale ou église, Tulle (?) - Ouvrage Bas Limousin	Thierry Féola		32,6	25		20 euros

	Tulle, quai de Rigny	Bruno Féola		46	55		1000 euros
	Argentat, rue du Bac	Bruno Féola		46	55		850 euros
	Argentat, maison du Vicomté de Turenne	Bruno Féola		46	61		900 euros
	Argentat, rue du Cloître-Sainte-Ursule	Verena Féola		52	64		850 euros
	Argentat, rue du Jardin-public, neige	Verena Féola		46	55		600 euros

	Argentat, quai et pont	Thierry Féola		46	55		600 euros
	Argentat, rue Porte-Basse	Thierry Féola		46	33		450 euros
	Argentat, rue du Jardin-public	Thierry Féola		54	73		1000 euros
	Argentat, vue générale, neige			81	130		2000 euros
	Argentat, maquette de fresque pour l'école maternelle	Verena Féola		53	78		600 euros

TOTAL 27 900 euros

